

Un Canadien éminent Raphaël Bellemare (1821-1906) (suite)

Marie-Claire Daveluy

Volume 12, Number 3, décembre 1958

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301918ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301918ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Daveluy, M.-C. (1958). Un Canadien éminent : Raphaël Bellemare (1821-1906) (suite). *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 12(3), 335–357.
<https://doi.org/10.7202/301918ar>

UN CANADIEN ÉMINENT

RAPHAËL BELLEMARE (1821-1906) *

membre fondateur de la Société historique de Montréal

(suite)

III

MONTREAL — LA CARRIÈRE FÉCONDE ET BIENFAISANTE DE RAPHAËL BELLEMARE — LES ANNÉES DE JOURNALISME ET DE CLÉRICATURE, 1847-1855.

A. *Les années de journalisme, 1847-1855.*

Raphaël Bellemare avait avisé sans tarder de sa sortie prochaine du Séminaire de Nicolet, son cousin Antoine Gérin-Lajoie. Il en reçut ce mot bref mais fort accueillant.

Montréal, 21 mai 1847

Mon cher ami,

J'ai reçu ta lettre et je t'attends de jour en jour. Tu dois venir à l'ouverture du Parlement;²⁶ comme il te plaira, je vais t'attendre avec impatience d'ici à ce temps. Nous avons bien des choses à nous dire, je vais les réserver pour ce temps là, et comme je suis extrêmement pressé, je me contenterai de te souhaiter le bonjour.

Au plaisir,

Tout à toi,

A. Gérin Lajoie.

Les jeunes gens ne se faisaient guère d'illusion sur la vie besogneuse qu'ils mèneraient ensemble à Montréal. L'un, parce qu'il en expérimentait la dureté chaque jour, depuis trois ans. N'écrivait-il pas, dès juin 1845, alors qu'il voyait son cousin

* Voir, pour début de cet article, notre *Revue*, vol. XII: 35-55.

hésiter devant le sacerdote: « Si tu as envie de savoir, avant de sortir du Séminaire, s'il est aisé de se soutenir seul, pendant ses premières années, sans aucun secours d'ailleurs, je pourrais t'en dire long sur le sujet. » Et le réaliste Raphaël Bellemare entre-voyait sans peine, en lisant ces lignes, quelles luttes seraient aussi son lot en face de l'impérieux *primo vivere*. Mais il n'était pas dans sa nature de s'en troubler. S'il y avait lieu de subir de pénibles contingences en rentrant dans le siècle — il en avait peut-être déjà le pressentiment, — il les affronterait avec courage, tout comme son cousin.

Raphaël Bellemare quitta probablement le Séminaire de Nicolet pour Montréal, au début de juin. Les séances du Parlement auxquelles il désirait assister s'y tenaient depuis le 2 juin.

Il fallut peu d'entretiens à cœur ouvert, entre les cousins, pour décider de la carrière que poursuivrait Raphaël. Le journalisme l'accueillerait. Il entrerait à *la Minerve*,²⁷ tout comme Antoine jadis. Celui-ci ne doutait point de l'assentiment de son directeur, le patriote Ludger Duvernay. *La Minerve* réclamait, du reste, des rédacteurs de bon calibre, en ces jours d'élections générales au Canada. Des recrues de la valeur du séminariste d'hier, circonspect, cultivé, qui possédait un sens inné des affaires, seraient une aide inespérée dans les circonstances. Puis, si Antoine supputait ainsi d'avance les motifs d'acquiescement du patron, c'était, comme il l'avouait ingénument, à la fois pour donner pleine confiance en lui-même au candidat, et se ménager, à lui, une porte de sortie. Des projets nouveaux le hantaient. Il continuerait certes à collaborer à *la Minerve*, mais de façon moins assidue, et en se réservant une certaine liberté extérieure.²⁸ Raphaël écoutait, approuvait. Cette ligne de conduite qu'on lui traçait, où entraient un gagne-pain, d'abord peu lucratif mais qui pourrait s'améliorer petit à petit, ne lui déplaisait pas du tout. La politique de l'heure l'intéressait vivement, en bon disciple comme son cousin, de Louis-Hippolyte LaFontaine. Et il se trouvait que *la Minerve* était l'organe du parti libéral-réformiste dont LaFontaine dirigeait les destinées au Bas-Canada. Quelle bonne fortune pour les deux élèves du maître-historien, l'abbé Ferland, auquel

ils devaient leur initiation à la vie politique de leur époque tumultueuse. Leur mission de journalistes s'en trouvait déjà singulièrement fortifiée.

Bientôt, tout se réglait selon les désirs de chacun. Le cousin Antoine partirait en tournée électorale dans le Comté de Saint-Maurice, durant les mois de novembre et décembre, et ferait parvenir des reportages au journal. Raphaël, de son côté, se rendrait chaque jour aux bureaux de *la Minerve*, rue Saint-Vincent, où il aurait l'œil à tout. Les responsabilités intellectuelles et autres qui lui incomberaient, ne l'effrayaient pas, heureusement. Il prenait, du reste, de plus en plus rapidement une vue exacte des événements et des choses; il contournait déjà, non sans habileté, certaines situations difficiles et tournant à l'orage. Il réfléchissait beaucoup sur l'état d'esprit de ses aînés avant d'en venir à critiquer ou à louer leurs actes. L'impétuosité de son directeur, qui ne reculait même pas devant un duel,²⁹ pour défendre ses amis et ses idées, l'inquiéta au début. Il finit par en sourire, car il aimait ce patriote sincère qui avait réussi à rassembler les Canadiens français dans la fraternelle Société Saint-Jean-Baptiste.³⁰ Ludger Duvernay n'était pas mécontent, non plus, des décisions prises. Quand son bouillant tempérament refroidissait, il appréciait ce jeune rédacteur qui ne s'emportait ni ne s'étonnait jamais, et fuyait avec soin toutes les sorties violentes. Eh ! Les occasions ne manquent pas à *la Minerve* de prendre parti et de riposter avec passion. Raphaël Bellemare use, dans ses réponses, d'arguments solides, sévères souvent, mais le ton général demeure courtois. Il ne sera jamais qu'un modéré, mais sa ténacité, son opiniâtreté presque, le mèneraient à la victoire tout aussi bien qu'une irritation retentissante. Il devenait incontestable que l'organe du parti réformiste bénéficiait déjà des services de Raphaël Bellemare, surtout durant les années critiques de 1848 et 1849. Les faits sanglants qui marquèrent le vote populaire en janvier 1848, et qui firent accourir et combattre dans la rue, le « paladin » Charles-Joseph Coursol³¹ et ses amis, n'étaient point des incidents qu'un rédacteur de 27 ans puisse voir sans en être impressionné. Et que dire de l'émeute qui éclatait l'année suivante, en avril 1849, suivie de l'incendie du Parlement et des menées haineuses

des fanatiques tories contre LaFontaine et le gouverneur général, Lord Elgin. La sanction apportée par ce dernier à la loi d'indemnité des victimes, au Bas-Canada, de l'insurrection de 1837-1838, souleva la colère d'une race contre une autre, avec une intensité de passion incroyable. Raphaël Bellemare acquérait, durant ces jours, une profonde expérience des hommes et de la politique. Il voyait de ses yeux, il touchait du doigt tout ce que pouvait amener de lamentable et de destructeur, l'antagonisme entre deux races dont l'une opprimait l'autre depuis longtemps. Contrairement à son cousin Antoine, il s'en montre moins dégoûté qu'assagi. Sur les huit années de journalisme de Raphaël Bellemare, je citerai volontiers le passage d'un excellent article anonyme paru, vers 1885, dans *A Cyclopedia of Canadian Biography*. Les notes biographiques sur M. Bellemare, traduites en français, furent insérées dans *l'Histoire d'Yamachiche* du Chanoine Caron.³² Elles résument fidèlement les phases d'une longue existence. Voici ce qui a trait aux années de journalisme :

Pendant la période de 1847 à 1855, M. Bellemare fut le rédacteur de *La Minerve*, le principal organe d'alors du parti Lafontaine-Morin, ou de la réforme. Comme écrivain, il a montré qu'il était très heureusement doué, et ses écrits se distinguent toujours par la force et la vivacité du style et une logique sévère. Dans toutes les grandes questions, comme celles des écoles publiques, de la sécularisation des biens du clergé, de la représentation basée sur la population, qui passionnaient alors les esprits, *La Minerve* avait à diriger la discussion, et la plume habile de M. Bellemare ne restait pas inactive. Injurié par les journaux du parti adverse, *l'Avenir*,³³ le *Moniteur* [canadien],³⁴ et le *Pays*,³⁵ M. Bellemare conserva son sang-froid, demeura ferme et combattit avec une dignité et une habileté qui lui gagnèrent l'admiration et la gratitude de ses amis. Fils dévoué de son Eglise, il voulait le maintien de l'instruction religieuse à l'école, croyant et prétendant qu'autrement la nation finirait par perdre la foi. Et M. Bellemare avait très probablement raison. Admis au Barreau, M. Bellemare n'a jamais pratiqué sa profession ; le journalisme, qui l'avait conquis, lui avait déjà fourni l'occasion de lutter vaillamment et avec grand éclat.

« Avec grand éclat », M. Bellemare, homme aussi modeste que silencieux, dut sourire en lisant ce jugement. Mais, entraînait-il autant d'exagération qu'on le croit dans cette appréciation ? M. Bellemare combattait des adversaires prolixes, hardis, et plusieurs passaient pour de brillants esprits : Joseph Doutre,³⁶ Pierre Blanchet,³⁷ J.-B. Eric Dorion,³⁸ tous du journal *l'Avenir*; L.-A. Dessaulles,³⁹ du *Pays*, pour n'en nommer que quelques-uns, étaient des hommes de talent. Leurs polémiques violentes, où percèrent bientôt un déplaisant anticléricalisme et une passion outrée, verbale et solennelle, pour la démocratie, donnaient à leurs articles toute la fulguration qu'ils souhaitaient. Mais ce qui marque davantage la considération que l'on portait à M. Bellemare, journaliste, ce sont peut-être les quelques lignes tirées d'une lettre d'Antoine Gérin-Lajoie à son cousin, datée de Québec, le 22 octobre 1852. Antoine Gérin-Lajoie qui suivait assidûment les séances du Parlement depuis l'ouverture, le 19 août précédent, y rencontrait les personnages politiques du jour. Il écrit :

[Georges-Etienne] Cartier⁴⁰ et [Louis-Victor] Sicotte⁴¹ me parlent souvent de journalisme. Ils voudraient bien que Duvernay nous prendrait en société avant de mourir ; ils m'en ont parlé les premiers, et ils paraissent s'occuper de la chose.

Il est évident que si ces hommes d'État s'intéressaient ainsi à *la Minerve*, c'est qu'ils en souhaitaient le maintien, dans son esprit actuel, sur lequel les rédacteurs, MM. Bellemare et Gérin-Lajoie, veillaient avec soin. N'oublions pas que depuis le 28 octobre 1851, le ministère Hincks-Morin détenait le pouvoir. Augustin-Norbert Morin pouvait-il se désintéresser de *la Minerve*, sa fondation en 1826, qu'il avait cédée, faute de fonds, et par contrat, le 18 janvier 1827, à Ludger Duvernay.⁴² Il s'engageait à cette date à demeurer rédacteur du journal durant six mois au moins. Il y demeura, à la vérité, jusqu'en 1830, selon M. Bellemare, dont je possède la liste manuscrite qu'il a dressée des premiers rédacteurs de *la Minerve*.⁴³ Donc, au besoin, MM. Cartier et Sicotte pouvaient invoquer l'aide de M. Morin, secrétaire provincial du Bas-Canada, auprès de Ludger Duvernay, qui mourut, effectivement, le 28 novembre 1852. Qu'arriva-t-il alors ? Je ne sais au juste. Mais

nous pouvons être assurés que la sagesse pratique de M. Bellemare n'en aura décidé qu'à bon escient. Du reste, il n'abandonna jamais complètement le journalisme. Il écrivait volontiers, à l'occasion, après 1855, dans *la Minerve* et dans d'autres feuilles possédant le même esprit. Il lui plut toujours qu'on le considérât du métier. Cela nous explique que le généalogiste François Lesieur-Desaulniers, qui lui dédiait le deuxième tome de ses *Vieilles familles d'Yamachiche*, paru en 1899, alors que M. Bellemare comptait 78 ans, ait voulu composer sa dédicace en ces termes : « A Monsieur Raphaël Bellemare, avocat, inspecteur du Revenu à Montréal, *doyen des journalistes canadiens-français*. »

B. *Les années de cléricature, 1847-1855.*

Nous disions à l'instant, en citant des notes biographiques sur M. Bellemare : « Admis au Barreau, M. Bellemare ne pratiqua jamais sa profession. » Ce qui est vrai. Nous allons le voir.

Le consciencieux rédacteur de *la Minerve*, dès son installation, se préoccupa de culture générale et spécialisée. Il voulut ajouter de fortes études légales à ses années de philosophie et de théologie au Séminaire de Nicolet. Il dut se conformer aux coutumes de son temps, alors qu'il n'y avait, soit à Québec, soit à Montréal, aucune université et école de droit.⁴⁴ C'était en 1847, comme en témoigne une lettre du cousin Antoine datée de Québec, le 14 décembre 1847, et libellée ainsi : « M. R. Bellemare, *étudiant en droit*. » Mais de quelle manière devait procéder, à cette époque, un jeune homme désirant faire l'étude du droit ? Nous avons eu la bonne fortune de trouver dans la série des *Cahiers des Dix*, plusieurs articles remarquables de Francis-J. Audet⁴⁵ et du juge Maréchal Nantel,⁴⁶ sur le sujet. Nous ferons état de quelques faits indispensables, que nous cueillerons dans les articles de l'un ou de l'autre de ces érudits. Ils suffiront à établir la situation des étudiants en droit à cette époque.

Avant la fondation d'écoles de droit ou de facultés dans les universités, écrit M. Audet, les aspirants au Barreau faisaient une cléricature dans un bureau d'avocat. Cette cléricature était de cinq ans. Vers 1830, la loi permit à ceux qui avaient fait un cours

complet d'études classiques de ne faire que quatre ans de cléricature.

Mais ces années devaient être consécutives et entières.

L'ancienne méthode, remarque M. Audet, était bonne pour le temps, elle a formé bon nombre d'avocats de premier ordre. Qu'il suffise de nommer quelques noms : Louis-Joseph Papineau, Vallières de Saint-Réal, Denis-Benjamin Viger, Louis Plamondon, Louis Moquin, Louis Hippolyte LaFontaine, Georges-Etienne Cartier. Quant au programme des études, il devait être à peu près uniforme. Un patron indiquait à son jeune élève . . . : *la coutume de Paris*, Pothier, le droit commercial anglais, le droit romain, etc. Un peu plus tard, le *code Napoléon*. Plusieurs élèves s'arrangeaient de façon que, après avoir étudié chez un avocat canadien, ils pouvaient passer un an chez un avocat anglais et vice versa.⁴⁷

Tous les étudiants, bien entendu, étaient sans brevet notarié. Le juge Maréchal Nantel, de son côté, dans une admirable étude sur les *Avocats à Montréal*,⁴⁸ nous présente « le tableau brossé à larges traits de l'action du Barreau à travers les ans ». Il expose, à peu près dans les mêmes termes que M. Audet, les conditions d'admission à l'étude du droit. Seulement, il précise davantage. Car ce sont les règlements de 1849 qu'il nous fait connaître.

L'an 1849, écrit-il, voit l'émancipation du Barreau. Le 30 mai, un acte du Parlement (12 vic. ch. 37 et s. 1849) constituait les avocats du Bas-Canada en une corporation composée d'un conseil général et de trois sections, celles de Montréal, de Québec et des Trois-Rivières.

Parmi les membres du premier conseil de la section de Montréal, nous relevons les noms français suivants : Toussaint Peltier, bâtonnier, Joseph-Amable Berthelot, trésorier, Côme-Séraphin Cherrier, Georges-Etienne Cartier, Thomas-J.-J. Loranger, Antoine-Aimé Dorion. Six sur douze membres. La proportion est excellente. Les pouvoirs du conseil général consistaient seulement à arrêter les règlements nécessaires ; leur application était confiée aux conseils des Sections. M. Nantel, quand il en vient aux conditions d'admission à la pratique du droit, ajoute que l'on

accordait une nouvelle réduction des années d'étude pour les clercs sous brevet. Trois ans seulement sont exigés :

si les candidats en plus du cours classique, avaient suivi un cours régulier de droit dans un collège ou séminaire reconnu.

Et M. Nantel, dans une note intéressante, nous apprend que cette disposition de la loi permit aux RR.PP. Jésuites d'organiser, en 1851, leur école de droit du Collège Sainte-Marie, sous la direction de Maximilien Bibaud. Cette école fonctionna jusqu'en 1867.

Et les examens ?

Les épreuves étaient écrites et orales. Sur le rapport des examinateurs, le bâtonnier local remettait aux candidats heureux un diplôme leur conférant le droit de « pratiquer comme avocat, conseil, procureur, solliciteur et praticien en loi dans toutes les cours de justice du Bas-Canada, après avoir prêté serment de bien et fidèlement remplir leurs devoirs professionnels ».

Le statut de 1849 fut, pour ainsi dire, la Déclaration d'indépendance des avocats. Le Barreau devenait par lui un organisme autonome, possédant tous les éléments nécessaires à sa direction et à son développement.

Voici les détails intéressants qui terminent l'étude de M. Audet sur les *Débuts du Barreau* :

Dès la mise en vigueur de la loi du 30 mai 1849, le gouverneur général cessa de signer les commissions d'avocats. La dernière qui porte sa signature est du 6 août 1849 ; la première commission sous le nouveau régime est datée du 12 septembre 1849.

Si nous avons insisté sur les conditions d'enseignement que tout étudiant en droit devait accepter au temps de l'Union, c'est que nous suivions mieux ainsi l'activité de M. Bellemare à la poursuite de la carrière d'avocat dès 1847. Mais pourquoi sa cléricature se prolongea-t-elle durant huit ans ? Il y eut interruption, c'est évident, durant les quatre années *consécutives exigées*, allant de 1847 à 1851. Il est difficile de se prononcer avec certitude sur les circonstances adverses qui entravèrent alors ses plans d'avenir, et l'obligèrent, en 1851, à reprendre entièrement ses

études légales. Les recherches entreprises autour de ces faits n'ont encore rien apporté de précis ni de sûr. Tout au plus, pouvons-nous croire que les élections générales de 1848, houleuses et sanglantes, suivies des tragiques événements de l'année suivante, y furent pour beaucoup. Que de changements se produisirent alors, à part celui qui transférait le siège du gouvernement à Toronto, dès l'automne de 1849, Montréal perdant à jamais cette prérogative politique. Que d'incidents malheureux, aux graves conséquences, causèrent aussi les menées haineuses des tories fanatiques, contre le ministère LaFontaine-Baldwin, contre le gouverneur, Lord Elgin, esprit libéral et ferme. Ces longs mois orageux imposèrent un travail intellectuel intense au rédacteur de *la Minerve*. Il lui fallut certainement sacrifier une tâche, non essentielle pour l'instant — son étude du droit — pour en conserver une autre qui représentait le gagne-pain indispensable. Ce qui rend cette conjecture plausible, c'est que M. Bellemare dut recommencer deux fois ses quatre années *consécutives et entières* d'études juridiques. Or, comme il recevait sa commission d'avocat en 1855, c'est donc qu'il lui avait été possible, de 1851 à 1855, de remplir cette condition obligatoire. Les deux avocats qui l'initièrent tour à tour à la science du droit, lui étaient sympathiques à l'égal l'un de l'autre, et comptaient, à peu de différence près, le même âge que lui : MM. Pierre-Richard Lafrenaye, et Charles-Joseph Coursol. Pouvait-on, en effet, imaginer des dissidences de principes et d'idées entre ces partisans sincères du parti libéral-réformiste, entre ces profonds admirateurs de l'action politique du clairvoyant LaFontaine ? M. Bellemare se mit tout d'abord, dès 1847, par brevet notarié, sous la direction de Maître Lafrenaye.⁴⁹ Ce Trifluvien de naissance était un ancien de Nicolet, ce qui devait plaire à M. Bellemare. Il terminait ses études classiques en 1841 et recevait une commission d'avocat en 1845. Esprit brillant, bon plaideur, conseiller légal de premier ordre, conférencier recherché, il devint en peu de temps un Montréalais d'adoption très en vue. Antoine Gérin-Lajoie mentionne, dans la lettre de 1845 que nous avons publiée, son nom et le discours fort applaudi qu'il prononçait à l'Institut canadien de Montréal. En 1851, le Barreau de Montréal choisit M. Lafrenaye comme son

secrétaire. Deux ans plus tard, il signait avec Antoine-Aimé Dorion, un autre condisciple de Nicolet déjà célèbre, la fusion de l'Association de la Bibliothèque des Avocats⁵⁰ avec le Barreau de Montréal. La Bibliothèque des Avocats était représentée par des signataires éminents : Louis-Hippolyte LaFontaine et Strachan Bethune. On peut penser, non sans raison, que Maître Lafrenaye cumulait des tâches absorbantes à son bureau d'avocat et à celui du Barreau de Montréal. Il ne pouvait donc, à cette date, aider de façon bien effective, son ancien camarade de collège, Raphaël Bellemare, qui désirait reprendre et mener à bonne fin sa cléricature interrompue. En tout cas, quoi qu'il en soit des motifs qui forcèrent M. Bellemare à entrer, sans brevet notarié, dans une nouvelle étude légale, il eut la main heureuse. Le praticien choisi n'était nul autre que Charles-Joseph Coursol, coroner adjoint à Montréal, depuis 1848, un des familiers de *la Minerve*. M. Coursol, de même humeur combative que le directeur du journal, Ludger Duvernay, s'entendait à merveille, avec ce grand aîné d'un patriotisme à toute épreuve, et d'une belle droiture de caractère. Si nous joignons à ces intrépides duellistes, un troisième compagnon et ami, Georges-Étienne Cartier, tout feu et tout flamme lui aussi, quand l'honneur était en jeu, nous sourions, malgré nous, à la pensée que le raisonnable et froid M. Bellemare vivait en contact journalier avec ces étonnants mousquetaires attardés. Peut-être, M. Bellemare, chrétien éclairé et qui vivait sa foi, leur enjoignait-il, une fois l'orage passé, tout en gardant ce calme imperturbable et déferent qui était une force chez lui, de croiser davantage le fer devant les tribunaux, au Parlement, ou dans les colonnes d'un journal, puisqu'ils y excellaient et ne mettaient en danger la vie de personne. Lisons sur le sujet les récits d'Aegidius Fauteux dans son *Duel au Canada*. Conservateur invétéré, M. Fauteux parle avec une sympathie manifeste de Charles-Joseph Coursol et de Georges-Étienne Cartier. Il rétablit des faits, fausement présentés par des adversaires politiques, à dessein ou non. Mais c'est M. Coursol qui lui tient le plus au cœur, et il trouve de poétiques accents pour le louer. Écoutez ceci :

Fait pour vivre au temps des paladins, Coursol était vraiment venu trop tard dans un monde trop vieux.

D'un tempérament extrêmement ardent et d'une intrépidité à toute épreuve, il eut fait un admirable chevalier dans les tournois d'antan.

Mais cette fougue guerrière n'empêchait nullement M. Coursol d'être un bon avocat, et bientôt un juge équitable, interprétant la loi avec impartialité et un magnifique courage, qui lui coûtait cher parfois, en ces temps difficiles.

M. Bellemare lui confia-t-il son désir de recevoir une commission d'avocat et de se mettre de nouveau à son brevet dans une étude ? M. Coursol lui ouvrit-il la porte de son bureau où il l'aiderait de ses conseils et de son expérience ? C'est fort possible. Cet ami généreux de LaFontaine, de Duvernay, et de *la Minerve*, était coutumier de ces gestes. Ce qui est indubitable, c'est que Raphaël Bellemare compléta sa cléricature chez le juge Coursol, comme en témoignent les notes biographiques de la *Cyclopedia of Canadian Biography* de 1885, que M. Bellemare vit certainement et approuva, comme c'est la coutume dans ces ouvrages de référence destinés à informer le grand public. En 1855, M. Bellemare fut enfin admis à la pratique du droit. Nous verrons bientôt pourquoi il décida de ne pas exercer sa profession.

IV

LA VIE FAMILIALE DE M. BELLEMARE

En septembre 1849, M. Bellemare épousait Anastasie Geoffrion dit Saint-Jean, fille de Romain Geoffrion, marchand de Boucherville. Il se fondait un foyer avec confiance et joie. Il y retrouverait cette paix, cette fraîcheur d'âme qui renouvelle les forces. Il en sentait vivement le besoin au sortir de la tourmente politique dont tous les échos parvenaient à son bureau de rédacteur. Il fut heureux dans le choix de la compagne qui allait partager le fardeau de sa vie agitée. L'impassibilité qu'on lui reconnaissait donnait le change à tous, mais ne tromperait pas la femme intelligente qu'il avait épousée. Elle possédait cette finesse du cœur si pénétrante et secourable. Nous constatons, par les lettres du cousin Antoine Gérin-Lajoie, combien la jeune femme savait se rendre agréable à tous. Mais comment sa grâce aimable

n'aurait-elle pas entouré le cousin que son mari affectionnait profondément ? Il était d'ailleurs d'un commerce charmant ce parent, d'une délicatesse de sentiment peu commune. M. Alfred-D. DeCelles, qui devait être un de ses lointains successeurs au poste de bibliothécaire du Parlement, a écrit des pages émues sur Antoine Gérin-Lajoie :

On rencontre rarement, dans la vie, observait-il, des hommes du caractère de Gérin-Lajoie, des hommes dont on peut dire, sans exagération, qu'ils n'ont pas de défaut. C'était le vrai sage... Il était savant et bon comme un bénédictin...⁵¹

Le 21 juillet 1852, Antoine Gérin-Lajoie écrit « sur la traverse entre le Saguenay et Cacouna » ces mots gracieux pour la femme de son cousin :

J'aime furieusement (sic) le District de Québec, par rapport à ses beautés naturelles et je ne serais pas du tout surpris que j'y resterais... Pourtant, ce serait à regret que je quitterais Montréal que j'aime par rapport aux personnes que j'y ai connues. J'espère que Madame Bellemare s'est toujours bien portée, malgré la peur qu'elle doit avoir eue lors de l'incendie.⁵² Tu lui feras mes meilleurs saluts... et tu embrasseras pour moi Alphonse et mon petit filleul.⁵³

Raphaël Bellemare et sa femme apprirent-ils avec peine, le projet du cousin de s'installer à Québec définitivement ? On le dirait. Car une nouvelle lettre d'Antoine, datée de Québec, le 22 octobre suivant, laisse croire que Madame Bellemare formait des projets matrimoniaux afin de retenir à Montréal leur parent. Par amitié elle devenait une marieuse.

Je te remercie, mon cher Bellemare, écrit Antoine, de toutes les choses aimables que tu m'as écrites. Il fallait que tu fusses en verve pour m'en écrire aussi long. Je savais que Mlle Emélie Perrin était mariée ; j'avais aussi entendu dire que Mlle Jodoin devait se marier ainsi que Léocadie.⁵⁴ Quant à Mlle Stewart, je l'ai vue une fois sur la plateforme (?) et je l'ai regardée à pleins yeux, mais j'ignorais qu'elle fut encore à Québec. D'ailleurs, tu pourras dire à Madame Bellemare que je suis décidé à ne pas me ma-

rier cet automne ; et j'ai bien peur de passer encore l'hiver ... tout seul. Mais pour le coup, j'espère que ce sera le dernier hiver ...

Les craintes des cousins Bellemare étaient donc vaines pour l'instant. Elles devaient le rester plusieurs années encore, Antoine Gérin-Lajoie n'ayant épousé la fille aînée d'Étienne Parent qu'en 1859.

Cinq enfants devaient naître au foyer de Raphaël Bellemare : trois fils et deux filles. L'aîné, Georges-Raphaël-Alphonse, baptisé le 21 août 1850, fut un enfant rempli de promesses. Devenu plus tard avocat, il employait ses loisirs à la poésie et à la musique. Avant sa vingtième année, il a déjà publié de petits essais poétiques dans *l'Écho du Cabinet de lecture paroissial* et autres journaux. En 1870, il fait paraître *la Croisade canadienne*, une cantate en trois parties, avec musique par Jean-Baptiste Labelle. Edmond Lareau, dans son *Histoire de la littérature canadienne* (Montréal, 1874), consacre quelques lignes d'appréciation à cette œuvre. « La deuxième partie, remarque-t-il, paraît être la meilleure. Le chant guerrier des zouaves canadiens et leur salut à la Patrie sont d'une poésie très animée. » Hélas, le jeune homme décède prématurément à l'âge de 22 ans. La douleur pénètre pour la première fois dans un foyer jusque-là si heureux. Le fils cadet, Philippe-Oreste-Marie, était mort au berceau. Le malheur frappa de nouveau les parents qui perdent leur troisième fils, à l'âge de vingt-cinq ans. Les deux filles, Mathilde et Joséphine survécurent, heureusement. Charmantes, jolies, d'une grande distinction, elles raniment le foyer assombri. Elles se marièrent assez tôt. Mathilde épouse un avocat de talent, Dionis Lesieur-Desaulniers, qui exerça quelque temps sa profession à Montréal, puis devint traducteur français à la Chambre des Communes à Ottawa.⁵⁵ Bilingue, il possédait une belle culture générale et fit partie, à l'instar de ses intimes, Alfred-D. DeCelles, bibliothécaire du Parlement, et le Sénateur Pascal Poirier, de la célèbre Société des Dix, qui groupait quelques hommes de lettres de la Capitale fédérale. Joséphine, la cadette des filles de M. Bellemare, épouse, en 1877, quelques mois avant le mariage de sa sœur aînée, Pierre-Amable Jodoin, fils d'Alexandre Jodoin, l'un des auteurs érudits

de l'*Histoire de Longueuil*. Pierre-Amable et sa femme allèrent bientôt habiter une maison spacieuse située sur les bords du Richelieu, à Belœil.

Peu à peu, M. Raphaël Bellemare avait acquis de la fortune. En 1856, il avait accepté, au lieu d'exercer la profession d'avocat, une situation assez lucrative. Il est nommé inspecteur du Revenu pour le district de Montréal. Puis, en 1867, sous le ministère MacDonald-Cartier où il comptait de bons amis depuis l'époque où ceux-ci visitaient assidûment les bureaux de la *Minerve*, il devient inspecteur fédéral du Revenu pour tout le Dominion. Il fut, jusqu'en 1894, époque de sa retraite, un fonctionnaire compétent et consciencieux. Il rendit, « durant 38 ans, a-t-on écrit, des services inappréciables ». La fortune, M. Bellemare la devait surtout à la pratique d'une saine économie, dont sa femme prisait comme lui les avantages. En outre, des succès que sa clairvoyance en affaires justifiait : l'appel d'institutions bancaires et autres qui recherchaient des administrateurs habiles et intègres comme l'était M. Bellemare ; enfin, des hasards heureux, la chance en un mot, appuyaient le plus souvent ses efforts persévérants. Cet homme distingué, très hospitalier, avait parfois des réflexions originales en parlant de ses principes d'économie. Il en faisait part, en souriant, à ses intimes. Je me souviens qu'on rapportait dans notre famille un de ses propos où le sens chrétien le dispute au simple bon sens.

N'abusons pas, disait-il, des primeurs à table. Pourquoi ne pas servir les fruits et les légumes aux saisons où Dieu nous les donne.

Mais croyons, avant toutes choses, que si M. Bellemare accueillit l'aisance, la grande aisance, non sans une certaine satisfaction, c'est qu'elle lui permettait de pratiquer, en augmentant sans cesse la valeur ou la quantité de ses dons, une vertu chrétienne qu'il chérissait par-dessus tout : la bonté, la charité envers les pauvres. Souvenons-nous qu'il fit partie durant cinquante-huit ans de la Société Saint-Vincent-de-Paul de Montréal (1848-1906), et en demeura sans interruption, le président, de 1860 à 1904. Ce groupement rendait obligatoires les visites personnelles de chaque membre auprès des indigents.

M. Bellemare perd, en 1882, la compagne d'élite que Dieu lui avait accordée. Elle n'était pas même au seuil de sa soixantième année. La séparation pèse lourdement sur son cœur, tout comme le décès, la même année, de son meilleur ami, le cousin Antoine Gérin-Lajoie. Ce n'est que trois ans après ces départs douloureux qu'il songe à remettre dans sa vaste maison silencieuse, un peu d'animation et de grâce, une présence féminine qui rendrait sa solitude moins pénible. En 1885, il épouse Léonide-Euchariste Normandin, de Montréal, veuve d'Alfred Normandin. Cette femme agréable, d'un grand tact, lui rendit sa sérénité. Sa verte vieillesse passée dans l'ombre de sa bibliothèque le voyait penché, le plus souvent, sur sa table de travail chargée de documents et d'ouvrages rarissimes. La visite de ses enfants et de ses petits-enfants mettait une note de gaieté dans cette atmosphère monacale. En janvier 1906, quelques jours avant de tomber gravement malade, il s'entretenait, dans sa petite cité des livres, avec sa fille aînée, Mathilde, accourue d'Ottawa pour lui présenter ses vœux du nouvel an, et recevoir, à l'accoutumée, sa bénédiction. Le voyant souriant, si heureux de la revoir, elle l'assure qu'elle reviendra bientôt, au jour anniversaire de sa naissance, maintenant tout proche. Le vieillard se redresse, jette un regard profond sur sa fille, et prononce lentement: « J'aurai 85 ans, ma chère enfant. C'est lourd, bien lourd à porter. N'en parlons pas. » ⁵⁶

V

M. BELLEMARE, UN DES PRINCIPAUX HOMMES D'ŒUVRES DE SON TEMPS, 1848-1906

M. Bellemare hérite de ses parents, de toute son ascendance familiale, pourrait-on dire, des dispositions qui le portent, durant toute sa vie, à secourir ses semblables. Ses bons maîtres de Nicolet avaient surnaturalisé ce penchant naturel. Du reste, l'existence de ces hommes de Dieu, consacrée à l'enseignement de la jeunesse, demeure un exemple de cette charité intellectuelle que le Christ a bénie à l'égal de toute autre. Raphaël Bellemare, sémi-

nariste durant deux ans, fut bien près de s'en tenir à cette forme d'assistance envers le prochain.

Bientôt installé à Montréal, M. Bellemare s'intéresse, d'année en année, à un si grand nombre d'œuvres dans des domaines religieux ou profanes, qu'il nous faut adopter, non l'ordre d'importance, de prédilection parfois, que leur accordait M. Bellemare, mais tout simplement l'ordre chronologique. La merveilleuse activité de cet homme de bien en ressortira avec clarté, soulignant sa générosité qui ne mesurait ni le temps ni les ressources spirituelles ou matérielles mis au service d'autrui.

1847. — MEMBRE (4 ANS), PUIS SECRÉTAIRE (21 ANS) DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL.

Il est difficile de ne pas admettre que notre société nationale n'ait pas été la première œuvre à laquelle M. Bellemare donna son adhésion. En 1847, ce Montréalais d'adoption commence sa carrière en qualité de rédacteur de *la Minerve*. Il remplace son cousin Gérin-Lajoie, devenu collaborateur spécial, travaillant à l'extérieur. Journaliste inexpérimenté, mais par nature réfléchi et prudent, il consulte souvent son directeur, Ludger Duvernay. Le fondateur et le réorganisateur, en 1843, de la Société Saint-Jean-Baptiste, pouvait-il ne pas considérer comme une précieuse recrue, ce journaliste instruit, au caractère bien trempé ? Il l'entraîna aux assemblées, n'en doutons pas, et lui souffla le zèle qui l'animait lui-même. Ce groupement d'hommes d'élite, fiers de leurs origines françaises pour lesquelles plusieurs d'entre eux venaient de verser leur sang ou de sacrifier leur liberté, était dirigé, depuis 1846, par l'honorable Augustin-Norbert Morin. Mais quand M. Bellemare fut-il nommé secrétaire de la Société ? Est-ce en 1849, lors de la constitution en corporation du groupement qui dut susciter quelques remaniements dans son Conseil ? Ou bien, et c'est la date la plus plausible, est-ce en 1851, alors que Ludger Duvernay devenait, pour deux termes consécutifs, président général de l'œuvre qu'il avait créée. Hélas ! Il n'acheva pas son second terme. Il mourut le 28 novembre 1852. Malgré nos recherches, nous n'avons encore rien trouvé de précis sur la composition des membres du Conseil pour les années allant

de 1847 à 1852.⁵⁷ Quoi qu'il en soit de ce détail inconnu, nous pouvons certifier qu'il occupa le poste de secrétaire de la Société Saint-Jean-Baptiste durant vingt-et-un ans. Huguet-Latour, dans son *Annuaire de Ville-Marie*, nous donne la remarquable composition du Conseil de 1863. Déclinons-en quelques noms: *Président*: Olivier Berthelet; *vice-présidents*: Tancrède Bouthillier, A.-E. Montmarquet, Hubert Paré et le Dr E.-H. Trudel; *trésorier*: Romuald Trudeau; *secrétaire-archiviste*: Raphaël Bellemare; *secrétaire-correspondant*: Hector Fabre, etc. De beaux noms, des hommes d'action infatigables, des cœurs fraternels. Sur tous les chemins de la bienfaisance, on les rencontre ces gentilhommes, ces patriotes, ces chrétiens convaincus.

1848. — MEMBRE (12 ANS), PUIS PRÉSIDENT (44 ANS) DE LA SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL DE MONTRÉAL.

La Société fondée en 1833 par Frédéric Ozanam à Paris, a été établie à Québec, en 1846, grâce au zèle d'un jeune médecin récemment revenu de Paris, le Dr Joseph Painchaud. Il avait rapporté de ces centres charitables de la Capitale française tous les règlements et les coutumes qui en assuraient le fonctionnement. Il en avait même expérimenté l'efficacité, ayant fait partie d'une des Conférences parisiennes. Rappelons ici les paroles émouvantes de C.-J. Magnan sur cette institution implantée assez tôt au Canada:

Cette Société fut le premier lien qui rattacha l'Ancienne et la Nouvelle France depuis la séparation de 1760. *C'est sur les ailes de la charité que la France revint sur les bords du Saint-Laurent.*⁵⁸

C'est exact, mais ce retour fut rendu possible, ne l'oublions jamais, par l'intermédiaire du Dr Painchaud qui se tint, en outre, constamment en relation avec les Conférences parisiennes, d'abord par l'agrégation, puis par un échange continu de lettres aussi édifiantes qu'utiles aux rouages de la Société, à Québec. Le Dr Painchaud, ce jeune saint laïque, est une bien tragique figure à étudier.

À Montréal, la Société Saint-Vincent-de-Paul fut établie en 1848. C'est à Monseigneur Bourget que revient l'initiative du

mouvement dans notre ville. Pour donner toute l'autorité désirable aux renseignements historiques qui vont suivre, nous tireons notre information d'une pièce officielle, qui a pour auteur un témoin oculaire qui fut aussi un participant aux gestes de la Société dès la première heure. Nous utiliserons le *Rapport du Conseil particulier de Montréal, depuis 1848 au 1^{er} janvier 1896*, [rédigé par Raphaël Bellemare, son président] et lu par M. Alphonse David, secrétaire du Conseil particulier. Car, en 1896, tous les confrères du Canada, réunis à Québec, célébraient les Noces d'Or de la Société Saint-Vincent-de-Paul, par la tenue d'un congrès, les 6, 7 et 8 décembre. Un volume, édité par les soins de Mgr Têtu, et imprimé à Québec en 1897, renferme tous les travaux de ces solennelles assises. Il nous a été agréable d'y puiser des faits et de beaux souvenirs d'une véracité incontestable.

M. Bellemare, qui, depuis 1860, présidait le Conseil particulier de Montréal, connaissait mieux que personne les débuts de cette œuvre charitable. Certaines affirmations lui échappent, ici et là, qui prouvent sa présence aux toutes premières réunions de la Société. Parfois aussi, on croirait tenir en mains des Mémoires, tant l'accent de M. Bellemare comptait, en 1896, ses trois quarts de siècle, mais la fraîcheur de sa mémoire attestée par tous, alors, aidait à la précision de ses réminiscences. Nous citerons de brefs passages, mais essentiels, du *Rapport* présenté au Congrès québécois de 1896.

[En 1848] Monseigneur Bourget, à son retour d'Europe, avait fait à quelques citoyens notables, le récit des œuvres merveilleuses de la Société de Saint-Vincent-de-Paul... Le 19 mars suivant, une trentaine de personnes appartenant au commerce et à l'industrie, se réunissaient en première assemblée régulière dans une des salles de l'évêché, sous la présidence du vénérable évêque, en vue de fonder à Montréal une Société de Saint-Vincent-de-Paul sur le modèle de celles de Paris et de Québec... il fut décidé que l'agrégation de la nouvelle Conférence serait sollicitée du président général de Paris... M. Hubert Paré fut élu président de la première Conférence Montréalaise.

Un peu plus loin, M. Bellemare rappelle la sollicitude que manifesta toujours Mgr Bourget pour la Société :

Monseigneur, qui avait présidé la première Conférence et en avait fait une de ses œuvres de prédilection, assistait à toutes nos réunions . . . il prononçait des allocutions pleines de bienveillance et d'encouragement.

Nous pouvons en croire là-dessus M. Bellemare. Je viens de relire trois lettres de regrets que Mgr Bourget lui adressait en 1863 et en 1869. Il y ajoute des conseils et donne son opinion sur certaines questions mises à l'ordre du jour. Quelle confiance s'était établie entre le chef du diocèse et le chrétien militant, Raphaël Bellemare. Une lettre de 1859 semble indiquer que des relations existaient déjà entre Monseigneur et le jeune rédacteur de *la Minerve*. Car il le prie dans cette missive, d'user de l'influence qu'il exerçait comme jadis à *la Minerve*, afin qu'on y cesse de faire de la réclame en faveur de spectacles non sans danger qui se donnaient en ce moment à Montréal.

Depuis 1860, M. Bellemare remplaçait M. Ovide Leblanc,⁵⁹ à la présidence du Conseil particulier, créé, en 1848, pour diriger les Conférences montréalaises présentes et futures. Ce fut un choix providentiel, dirons-nous. Agé de trente-neuf ans seulement, M. Bellemare n'en possédait pas moins une remarquable autorité. Sa dignité de vie, la sincérité de sa foi vécue, jointes à une rare entente des affaires en assuraient encore la solidité. Au moment du Congrès des Noces d'Or de la Société, les Conférences, à Montréal, se chiffraient à vingt-deux, toutes agrégées à celles de Paris, avec un personnel de 1,587 membres actifs et 643 honoraires. Une remarque cependant, légère ombre autour de statistiques encourageantes, fut énoncée par M. Bellemare dans son *Rapport* de 1896. On y retrouve la sagesse pratique qui le caractérisait, aussi l'ingénieuse charité avec laquelle il parvenait à excuser ou à amoindrir les torts de chacun.

Nous n'avons qu'un regret à exprimer, celui de constater que nous ne comptons presque pas d'hommes de profession dans nos rangs, contrairement à ce qui existe à Paris et ailleurs . . . Nous n'avons pas

non plus le don d'attirer à nous ... un nombre notable de citoyens fortunés ...

Et c'est ici que monte de son cœur charitable à son esprit réaliste, cette réflexion que notre histoire économique peut ratifier :

Il n'y a pas ici de fortunes héréditaires, et chaque homme doit être l'artisan de la sienne propre.

Puis il ajoute en toute justice :

Le zèle actif pour le soulagement des pauvres se trouve principalement chez les bonnes gens qui se contentent de peu pour eux-mêmes, et partagent volontiers le fruit de leurs travaux avec les plus dépourvus.⁶⁰

Une seule fois, il eut à défendre, dans des milieux philanthropiques réputés, les principes fondamentaux de la Société Saint-Vincent-de-Paul, cet esprit surnaturel qui doit imprégner l'activité des membres. Je désire citer M. Robert Rumilly qui, dans son ouvrage remarquable sur la Société de Saint-Vincent-de-Paul,⁶¹ a si bien narré l'incident. Nous y voyons M. Bellemare, alors dans sa quatre-vingtième année, refuser les propositions de sociétés bienfaisantes, d'esprit trop différent de la sienne, en y mettant le courage du vrai chrétien et la conviction d'un mystique. Mais que dit M. Rumilly :

A Montréal, [en 1900] des pasteurs, des laïcs et surtout des dames de la meilleure société anglo-protestante, encouragés par Lady Aberdeen, [femme du gouverneur général du Canada, de 1893 à 1898] établirent une « General Organization of United Charities », sorte de fédération bientôt transformée en « Central Office of Charity ». Ils invitèrent Raphaël Bellemare, président du Conseil particulier de la Société Saint-Vincent-de-Paul [à Montréal] à siéger parmi eux. Raphaël Bellemare se rendit à l'une de leurs séances pour décliner l'invitation. Il leur expliqua : « Nous appartenons à une société proprement universelle, qui reçoit son impulsion du Conseil général siégeant à Paris. Notre but primordial est le salut de nos âmes, par la pratique d'une charité encore plus spirituelle que matérielle. Les règles de votre fédération qui interdit la propagande religieuse entraveraient pour nous l'exercice de la charité spi-

rituelle. » Les dames de la nouvelle fédération, continue M. Rumilly, demandèrent à Mgr Bruchesi, le jeune archevêque de Montréal, d'exercer une pression sur les confrères de Saint-Vincent-de-Paul. Mgr Bruchesi s'y refusa.⁶²

M. Bellemare, ce « gentilhomme de haute stature » comme l'appelle si joliment et *très exactement* M. Rumilly, prouva, en cette suprême occasion, la compréhension profonde qu'il avait de l'œuvre de Frédéric Ozanam, ce fils de la France catholique, au XIX^e siècle, que nous espérons voir, un jour prochain, monter sur les autels.

En 1904, M. Bellemare remettait sa démission au Conseil particulier de Montréal. Ses 83 ans ne lui permettaient plus d'exercer l'activité qu'exigeait le poste de président. L'œuvre la plus chère de sa vie lui échappait des mains. Il s'en attrista, songeant moins aux incomparables services qu'il avait rendus durant quarante-quatre ans, qu'à ceux-là qu'il aurait voulu rendre encore aux pauvres du Christ qu'il aimait et visitait. La Société de Saint-Vincent-de-Paul perdait en lui un des grands présidents et artisans de l'Oeuvre.

1857. — MEMBRE-FONDATEUR, PREMIER VICE-PRÉSIDENT (1857-1860) ET SECRÉTAIRE DURANT QUARANTE-SIX ANS DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONTRÉAL.

Nous parlerons, dans le prochain et dernier chapitre de cette esquisse biographique, de l'œuvre d'érudition accomplie par M. Bellemare, aux côtés de Jacques Viger, Sir Louis-Hippolyte LaFontaine, l'abbé Verreau, les juges Baudry et Baby, et plusieurs autres travailleurs remarquables dans l'étude et l'édition des documents historiques.

1859. — CONSEILLER MUNICIPAL, POUR LE QUARTIER SAINT-LOUIS, À MONTRÉAL, DE 1859 À 1864. ELU PLUSIEURS FOIS ÉCHEVIN PAR LE CONSEIL, COMME C'ÉTAIT ALORS LA COUTUME.

Le civisme de M. Bellemare eut à s'exercer dans le domaine municipal. Des progrès manifestes marquaient la vie de la Cité, à cette époque. Des visites royales obligeaient à des préparatifs coûteux. Le prince de Galles (le futur Edouard VII) demeura

en notre ville du samedi 25 août au vendredi matin, le 30. La Ville dut voter pour la visite du Prince, qui venait inaugurer le pont Victoria, une somme de \$43,031. qui ne comprenait point l'illumination de certains édifices publics, dont les frais s'élevèrent à \$20,000. En 1861, trois commissaires, nommés par la Ville, procédèrent au recensement de la population urbaine. Il donna comme résultat le chiffre de 91,169 habitants. Montréal occupait donc le dixième rang dans les listes des cités nord-américaines. Notons aussi ce que pouvait apprécier M. Bellemare, un lettré, la part prise par la Ville au troisième centenaire de naissance de William Shakespeare. M. Bellemare apporta sans cesse, durant cinq ans, dans le maniement des deniers publics, son expérience d'homme d'affaires et un sens de l'économie aussi intelligent que bien adapté aux diverses circonstances de la vie d'une cité. Cette forme de service patriotique localisée, car c'est ainsi que M. Bellemare entendait son rôle à l'Hôtel-de-Ville, dut lui agréer, car il était peu ambitieux, et ses goûts studieux se trouvaient momentanément contrariés. Deux maires se succédèrent au fauteuil du Conseil durant les années où M. Bellemare demeura conseiller ou échevin de la Ville: l'honorable Charles-Séraphin Rodier (de 1858 à 1861) et l'honorable Jean-Louis Beaudry (de 1862 à 1865).

1863. — MEMBRE ET SECRÉTAIRE DE L'OEUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI, ÉTABLIE EN 1838, PAR MGR BOURGET.

L'Annuaire de Ville-Marie nous donne le Conseil de l'œuvre pour l'année 1863: *Premier Président*, Mgr Bourget; président, Romuald Trudeau; trésorier, L. Beaudry; secrétaire, Raphaël Bellemare. En faisaient aussi partie, M. le Supérieur du Séminaire, MM. les Directeurs de chaque église, et plusieurs laïques. Cette œuvre avait été fondée en France, à Lyon, en 1820, par Pauline Jaricot.

1863. — SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE DE NOTRE-DAME DE BONSECOURS, FONDÉE LE 1^{er} JUILLET 1853, ET DONT M. BELLEMARE ÉTAIT LE PRÉSIDENT EN 1863.

Oeuvre d'aide mutuelle, modeste, mais fort intéressante, elle comptait M. Hubert Paré comme trésorier; le Dr E.-H. Trudel

comme médecin; et, comme chapelain, celui que tous nommaient alors « le bon M. Picard », un sulpicien, fondateur de l'œuvre *l'Union de prières et de la bonne mort*, qui rend encore aujourd'hui de bien précieux services.

« La Société de Notre-Dame de Bonsecours, composée de 125 membres en 1863, disposait, en faveur des associés, des secours suivants: \$1.50 par semaine aux membres malades et infirmes; \$60. par année de rente viagère aux veuves; et \$2. par mois aux enfants au-dessous de 12 ans. La Société payait encore \$12. pour les frais funéraires de ses membres. Les contributions comprenaient \$4.00 d'entrée et 50 centins par mois ». (Voir *l'Annuaire de Ville-Marie* (Montréal, 1864), 107).

1863. — MEMBRE, PUIS TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION, FONDÉE EN 1861.

Le président de cette Société était encore le zélé Romuald Trudeau, avec comme vice-présidents, E. Hudon et Narcisse Valois; comme trésorier et trésorier-adjoint, MM. Raphaël Bellemare et Alexis Dubord; comme secrétaire et secrétaire-adjoint, MM. A. Lacoste et A. Desjardins. La Société comprenait 125 membres.

MARIE-CLAIRE DAVELUY

(à suivre)